



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Monsieur Laurent Hénart
Maire de Nancy
1 place Stanislas
54000 NANCY

Nancy, le 09 juin 2015

Lettre en recommandé avec avis de réception n° **1A 103 807 8056 0**

Objet : lutte contre la transphobie

Monsieur le Maire,

Par le passé, sous la magistrature de votre prédécesseur, M. André Rossinot, la Ville de Nancy – dont vous êtes aujourd’hui le premier édile – avait affirmé clairement sa volonté de lutter contre l’homophobie et la transphobie à l’occasion de multiples initiatives, déclarations et courriers officiels. Modestement (quelques centaines d’euros chaque année), la Ville subventionnait aussi notre association, fondée à Nancy en 2004, et depuis reconnue au niveau national pour son expertise sur les questions de genre (nous siégeons au groupe de travail LGBT du Défenseur des droits, et nous avons publié en 2014 une PPL remarquée sur le changement d’état civil libre et gratuit, dans le droit fil des résolutions du Conseil de l’Europe).

Adjoint au Maire, vous apportiez alors votre soutien public à l’ensemble des revendications défendues chaque année à l’occasion de la Marche des fiertés LGBT de Nancy, en particulier l’ouverture du mariage à tous les couples, le droit à la PMA pour toutes les femmes, et le changement d’état civil libre et gratuit des personnes transgenres. Ces prises de position ont depuis fait place à des rapprochements avec des opposants à l’égalité des droits peu conformes à vos engagements passés.

Le premier incident grave, révélateur des évolutions déjà en cours souterrainement à Nancy, a eu lieu le 1^{er} août 2013, alors que vous prépariez votre annonce officielle de candidature à la Mairie de Nancy. Il s’agissait ce jour-là de rendre hommage à Jean-Pierre Humblot, assassiné par un groupe d’homophobes en 2003. Alors que nous propositions de donner la parole à une victime des assassins de « Jeannot », la première adjointe de l’époque et l’adjointe aux droits de l’homme (toujours en fonction) ont imposé la prise de parole du responsable d’un groupuscule¹ connu pour ses propos transphobes répétés ! Le choc a été si rude que nos amis d’Équinoxe Nancy Lorraine et nous-mêmes avons quitté la cérémonie pour manifester notre indignation.² Naïvement, nous pensions encore que vous n’étiez pas informé de ces agissements...

¹ L’association en question a été dissoute six mois plus tard, révélant à cette occasion un autre fait troublant : le président auto-proclamé de ce groupuscule, n’avait jamais déposé en Préfecture le nouveau CA, ce qui n’a pas empêché ce groupe fantôme de toucher deux ans durant des subventions de la Ville !

² Ce transphobe notoire étant membre du même parti que l’adjointe aux droits de l’homme de la Ville de Nancy, vous comprenez pourquoi, lors de la marche de 2014, nous avons refusé de donner la parole à cette adjointe... Nous l’envoyer a été perçu, à juste titre, comme une véritable provocation !

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00030 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

À l'évidence, il s'agissait de piloter une stratégie électorale en laissant une partie de vos soutiens, et pas des moindres, surfer sur l'homophobie et la transphobie décomplexées afin de s'attirer les bonnes grâces des sympathisants et responsables de la « manif pour tous », et autres intégristes.

Quelques mois après, à l'occasion de votre campagne électorale pour les élections municipales de Nancy, vous avez en effet tissé des liens avec de nombreux opposants à l'égalité des droits. Choqués, nous avons néanmoins voulu y voir un opportunisme électoral, et non un changement profond de vos convictions, jusqu'ici connues de tous. Au vu de leurs prises de positions répétées, des adjoints et conseillers municipaux tels Mme Valérie Debord, M. Pierre de Saulieu (organisateur des manifestations anti-mariage pour tous en Lorraine, et que vous avez nommé conseiller municipal délégué... aux écoles !), ou Mme Fanny Giussani (qui affirme qu'elle refuserait de marier des couples de même sexe) ne sont évidemment pas compatibles avec vos discours passés. Mais la politique politicienne a ses impératifs... Nous espérons malgré tout, une fois votre élection acquise, que vous reviendriez à vos positions historiques, c'est-à-dire en faveur de l'égalité des droits. Il n'en a rien été !

Refuser l'égalité des droits en fonction de la couleur de peau, c'est du racisme, nous en serons tous d'accord. Mais refuser l'égalité des droits en fonction de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, c'est de l'homophobie et de la transphobie. Certains s'en accommodent ; pour nous, c'est tout aussi condamnable.

Dans le dernier courrier que vous nous aviez adressé, le 21 mai 2014, vous affirmiez pourtant agir encore dans « *la continuité des actions menées ces dernières années, mais aussi de mes engagements anciens et connus en faveur de l'égalité des droits* » ; vous ajoutiez même : « *je souhaite poursuivre et amplifier notre volonté affirmée à lutter sans concessions contre toutes les formes de discriminations et notamment contre l'homophobie et la transphobie* ».

Le poids des mots ne contrebalance cependant pas le choc des faits : vous avez décidé, depuis 2014, la suppression totale de la modeste subvention que nous percevions ; c'est à l'évidence un gage de plus donné aux transphobes locaux, que les mots genre (pourtant utilisé en sciences sociales depuis près d'un demi-siècle !) et transgenres rendent fous !

Vous aurez donc fini par devenir le premier maire d'une ville de plus de 100 000 habitants à couper l'intégralité des aides, directes (subventions) ou indirectes (soutien logistique et partenariats), aux associations membres de la Fédération LGBT, mais aussi au centre LGBT de Lorraine-sud !³

Dans le même temps, comme vous l'aurez sans doute remarqué, le Conseil de l'Europe votait, le 22 avril 2015, une résolution demandant aux États membres de respecter les droits fondamentaux des personnes transgenres. Particulièrement, il est demandé aux différents pays de ne plus soumettre cette population à des traitements médicaux ou à une stérilisation forcée en échange d'un changement de leur état civil. De même l'accès à des papiers d'identité en accord avec leur identité de genre doit se faire sur la base de l'autodétermination et d'une manière simple, rapide et transparente. Ce texte demande également d'inclure l'identité de genre comme motif de discrimination de manière explicite dans leurs législations.

Dans la continuité d'une réelle politique de lutte contre les discriminations à raison de l'identité de genre, vous auriez, il n'y a pas si longtemps, pris position en faveur de l'application de la résolution 2048-2015 du Conseil de l'Europe, et vous l'auriez défendue non seulement au sein de votre conseil municipal, mais aussi au sein du Parti radical dont vous êtes le Président.

³ Dans le même temps, vous faites voter des milliers d'euros de subventions à une « Maison LGBT » créée de toutes pièces contre nous par vos amis politiques, et dont les responsables sont si peu revendicatifs qu'ils n'ont même pas osé appeler à participer à la Marche des fiertés de Nancy, préférant aller défiler... à Metz ! Ils ne doivent donc pas trop gêner vos arrangements locaux...

Quelle plus belle preuve de lutte contre la transphobie, mais aussi contre l'homophobie et le sexisme, vous donneriez en soutenant publiquement la dernière résolution du Conseil de l'Europe concernant le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres, qui se propose de leur ouvrir notamment le changement d'état civil sur simple demande, de manière libre et gratuite ?

Vos amis du courant « Manif pour tous », désormais en position de force au conseil municipal de Nancy, vous laisseront-ils la possibilité de soutenir publiquement une telle résolution, comme vous l'auriez fait il y a peu de temps encore ? À l'approche des élections régionales, la question peut évidemment se poser. Nous vous la posons.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Présidente



Mail : porte.parole@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : www.ant-france.eu

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00030 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)